



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'ISERE

Arrondissement de la Tour du Pin

ARRETE N°AR_2025_072

NOMINATION DE MANDATAIRES SIMPLES DE LA REGIE DE RECETTES DES PARKINGS SAINT-MICHEL SUD ET BERLIOZ

Vu la décision DC010312024 en date du 01 mars 2012 instituant la régie de recettes pour les parkings Saint-Michel Sud et Berlioz ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 septembre 2025 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 23 septembre 2025 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 23 septembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les mandataires de la régie de recettes pour les parkings Saint-Michel Sud et Berlioz,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Messieurs Christophe DANGER, Dominique RODRIGUES, Erwan GARNIER, Joël DEVEMY et Philippe CHARY sont nommés mandataires de la régie de recettes pour les parkings Saint-Michel Sud et Berlioz n° 58045, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



Régisseur et mandataire suppléant :		
NOM Prénom	Date	Signature : précédée de la mention manuscrite « vu pour acceptation »
Cyril JANNY (régisseur titulaire)	21/10/25	vu pour acceptation
Vincent COLOMB (mandataire suppléant)	21/10/25	vu pour acceptation
Christophe DANGER (mandataire simple)	21/10/25	vu pour acceptation
Dominique RODRIGUES (mandataire simple)	21.10.25	Vu pour acceptation.
Erwan GARNIER (mandataire simple)	21/10/25	Vu pour acceptation
Joël DEVEMY (mandataire simple)	21/10/25	Vu pour acceptation
Philippe CHARY (mandataire simple)	21/10/25	Vu pour acceptation


 Signé par : Vincent CHRIQUI
 Date : 20/10/2025
 Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu,
 Premier vice-président de la CAPI
 délégué aux Mobilités, Vice-président
 du Département en charge de la
 Transition écologique

A Bourgoin-Jallieu, le 20/10/2025

Le Maire,
 Vincent CHRIQUI
 Premier vice-président de la CAPI
 délégué aux Mobilités
 Vice-président du Département
 en charge de la Transition écologique

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.